

Reconstruire : tout se joue maintenant

URGENCE EMPLOI, LOGEMENT, AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE
L'appel du secteur du BTP à l'Etat et aux élus du territoire.



La Fédération du BTP des Hautes-Pyrénées lance un appel à l'Etat et aux élus du territoire.

La filière construction, au-delà de la reprise d'activité post confinement portant sur les chantiers en cours, sera dans quelques mois en situation d'urgence absolue.

Pour préserver les emplois et le tissu des artisans et PME de ce territoire et répondre aux besoins en logements, aménagements, infrastructures, un plan de reconstruction volontariste doit être décidé, financé et déployé avec diligence.

Alors que les 4100 emplois de la filière construction, les 700 entreprises employeuses et les 1700 artisans en Hautes-Pyrénées pourraient être fortement menacés, ses acteurs en appellent à la mobilisation des pouvoirs publics pour anticiper dès à présent les effets d'une crise post-Covid, non plus sanitaire, mais économique et sociale.

Préserver le tissu des artisans et PME essentiel à la vie du territoire, maintenir la production de logements, d'infrastructures, et de projets structurants pour éviter une pénurie dans l'immobilier, poursuivre l'effort de réhabilitation énergétique des bâtiments pour répondre aux exigences de la transition environnementale... Autant d'enjeux majeurs qui nécessitent une prise de conscience forte et rapide : reconstruire ne peut attendre.

La Fédération se mobilise : la bataille pour sauvegarder les emplois, le cadre de vie et l'accès au logement doit s'engager immédiatement, avec un plan de relance national mais également par une mobilisation sans faille de tous les élus du territoire en vue d'une traduction locale concrète et rapide.

Avec deux clés essentielles : lancer de grands projets structurants, mais aussi accélérer toutes les procédures relatives à l'acte de construire, en réactivant notamment dès aujourd'hui la délivrance de nouveaux permis de construire **pour que 2021 et 2022 ne soient pas des années blanches.**

L'appel à l'Etat et aux élus

Tout au long de ces huit semaines d'une crise totalement inédite, inconcevable quelques semaines auparavant, nos entreprises se sont fortement mobilisées.

Elles ont tout mis en oeuvre pour protéger leurs salariés, en assumant pleinement leurs responsabilités. Pour la très grande majorité, cela signifiait devoir suspendre leur activité, d'un jour à l'autre.

D'autres ont progressivement été en situation de maintenir, pour tout ou partie, cette activité en adoptant des mesures de sécurité drastiques sur les chantiers. Port d'équipements de protections individuelles, distanciation des opérateurs, nouvelles règles de co-activité... autant de procédures qui ont dû être imaginées, formalisées et surtout appliquées dans l'urgence, en quelques jours seulement. Notre filière s'est fortement impliquée, en s'appuyant sur l'OPPBT, pour rédiger et mettre en oeuvre un *Guide de préconisations sanitaires*, qui dès début avril détaillait les mesures à mettre en oeuvre pour empêcher la propagation du virus. Par ailleurs, notre organisation professionnelle a oeuvré pour fournir des matériels de protection en grand nombre : en Hautes-Pyrénées c'est un total de 110 000 masques qui ont été commandés et livrés aux entreprises de construction par la Fédération.

Le pire, sur un plan sanitaire, a ainsi pu être évité pour nos compagnons. Mais aujourd'hui, **après avoir protégé la santé des hommes et des femmes sur nos chantiers, nous entendons agir tout aussi fortement pour protéger leur emploi.** Or, le secteur de la construction a été très durement éprouvé par la période

que nous venons de connaître. Pendant le confinement les appels d'offres ont baissé de plus de 60%.

Les mesures d'accompagnement mises en oeuvre par le gouvernement ont amorti le premier choc, mais la deuxième vague économique risque d'être dévastatrice... Comment nos entreprises pourront-elles, dans les prochaines semaines, faire face au remboursement des charges différées, des prêts garantis par l'Etat qu'elles ont contractés, des nouvelles cotisations sociales et fiscales dont elles seront redevables et amortir leurs immobilisations ?

La réponse est claire : elles doivent, pour pouvoir passer le cap et éviter une catastrophe économique et sociale majeure, avoir des perspectives pour les années qui viennent. Or, à un horizon de 6 mois, l'activité de nos entreprises sera anéantie si un véritable plan de reconstruction n'est pas engagé dès aujourd'hui.

NOUS AVONS PROTEGE LA SANTE DE NOS SALARIES, NOUS DEVONS A PRESENT PROTEGER LEURS EMPLOIS.

La reprise des chantiers depuis le 11 mai est en effet une reprise « en trompe l'oeil ». Oui, pour livrer dans les meilleurs délais les chantiers dont la construction est en cours, les engins tournent à nouveau, les salariés sont à l'oeuvre avec toutes les précautions requises pour leur sécurité... mais ils travaillent en réalité sur des projets dont les permis de construire ont été validés il y a plusieurs mois, parfois plusieurs années. Une fois ces réalisations livrées, les carnets de commande seront désespérément vides.

Pour que les chantiers reprennent durablement en 2021 et les années suivantes, tout se joue aujourd'hui. Dans cette perspective, les élus du territoire ont entre leurs mains au moins deux enjeux essentiels.

Le premier consiste à préserver le formidable tissu de PME présentes partout sur le territoire avec près de 700 entreprises employeuses et 1700 artisans seuls.

La quasi-totalité des communes du département compte une ou plusieurs sociétés de construction.

Elles sont essentielles à la vie d'un territoire sur lequel vivent plus de 7000 salariés, artisans, compagnons, dirigeants ou encore intérimaires de cette filière connue pour refléter l'état de notre économie : « *Vous le savez, ..., quand le bâtiment va, tout profite de son activité* », disait Martin NADAUD devant l'Assemblée Nationale le 5 mai 1850.

Or quand le secteur s'arrête, comme ce fut le cas lors de la crise de 2008, le redémarrage est très long à venir, après une « casse » sociale et entrepreneuriale implacable. Des entreprises parfois centenaires disparaissent, des savoir-faire et compétences s'éteignent, des apprentis ne sont plus formés...

Du fait de la crise de 2008, le secteur avait perdu 1300 emplois de compagnons dans les Hautes-Pyrénées, sans compter la baisse de l'intérim. Depuis 12 ans, ces emplois n'ont pas pu être recrées malgré l'effort de tous.

Sans plan massif dans les semaines et mois à venir, une casse sociale est inéluctable.

UNE REACTION D'URGENCE : RATTRAPER ET ACCELERER TOUT CE QUI PEUT L'ÊTRE.

Les élus se doivent de regarder tous les marchés à bon de commande, les opérations d'entretien, les petites ou grandes opérations qui peuvent être (re) lancées rapidement...

Il faut que les services instructeurs comprennent et agissent en fonction de la situation inédite que nous vivons.

Au-delà des drames humains qui s'annoncent, quel coût pour notre société ?

28 737 euros par an, voici le coût d'un chômeur en France (étude Idea pour l'EFSI – Fédération Européenne des Services à la Personne) en 2013 !

Nous reposons inlassablement la question de l'arbitrage que les pouvoirs publics devraient faire entre l'activité, les investissements productifs, et les mesures sociales d'accompagnement.

DES PROJETS UTILES ET NECESSAIRES A TOUS PLUTOT QUE DES LICENCIEMENTS !

Deuxième enjeu, si la reconstruction n'est pas entamée dès aujourd'hui, ce sont les logements de demain qui ne seront pas construits, les réseaux qui ne seront pas entretenus, le cadre de vie qui s'appauvrira.

Ce cercle vicieux peut être arrêté. Cela implique un double volontarisme : celui de l'Etat, qui devra au plus vite activer un plan de relance doté de moyens financiers à la hauteur des enjeux, et celui des élus des Hautes-Pyrénées pour la mise en oeuvre d'un véritable plan de reconstruction qui façonnera notre avenir.

Ainsi, au-delà de la question clé du logement, les grands projets d'aménagement et de transports doivent être aujourd'hui le centre de préoccupation de tous les élus du territoire.

Par ailleurs, les exigences de la transition écologique n'ont pas été mises en sommeil par la crise du Covid. Bien au contraire, les attentes des citoyens vont être accrues en la matière, notamment dans les nouvelles mobilités, avec le développement d'infrastructures adaptées au vélo, mais aussi dans l'habitat, avec l'aspiration à des logements toujours plus éco-responsables, de leur conception à leur usage. **La réhabilitation énergétique des logements et bâtiments existants, dans laquelle sont engagés depuis de nombreuses années les acteurs de la construction, constituera également un levier incontournable.** De même, les nouvelles pratiques de travail à distance généreront aussi sur l'ensemble du département des opportunités pour aménager le territoire.

Ces projets, ces ambitions seront assurément au coeur des débats et réflexions pour le « monde d'après ». Mais la filière construction ne peut se permettre de demeurer dans l'expectative à nouveau de longs mois.

Pour sauver ce qui doit l'être, maintenir les emplois, il est de la responsabilité des élus d'amorcer dès à présent la dynamique de reconstruction.

Les projets doivent être engagés sans plus attendre et les procédures accélérées pour répondre à l'urgence. C'est pourquoi nous en appelons à un « Rebuild Act », qui permettrait aux collectivités d'instruire les permis rapidement et de les délivrer tout aussi rapidement. Rappelons à cet égard que les délais d'instruction actuels remontent à une période qui ne connaissait pas les progrès du numérique.

Aujourd'hui, face à des enjeux d'ordre vital, le temps peut être venu d'une accélération salutaire.

L'Etat va prendre des mesures pour soutenir l'investissement local. Il faut éviter une situation dans laquelle les fonds sont là mais les opérations et les projets des collectivités ne sont pas prêts !

Nous vous demandons de travailler dès à présent avec les services sur les opérations qui pourraient constituer cette relance

POUR NOUS, POUR NOS ENTREPRISES, NOS COMPAGNONS ? ET POUR TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE, L'APRES C'EST MAINTENANT.

Quelques chiffres-clés :

7 000 : le nombre d'actifs dans le secteur de la construction en Hautes-Pyrénées

97% des communes en France comptent une entreprise de construction

28 737 euros par an, coût d'un chômeur en France (étude Idea pour l'EFSI –

Fédération Européenne des Services à la Personne – 2013)

Éléments conjoncturels en entrée de crise Covid19 (en comparaison avec la situation de 2008) :

1.

« Déjà 1300 emplois perdus ! »

1300 emplois directs perdus dans les entreprises de BTP depuis 2008

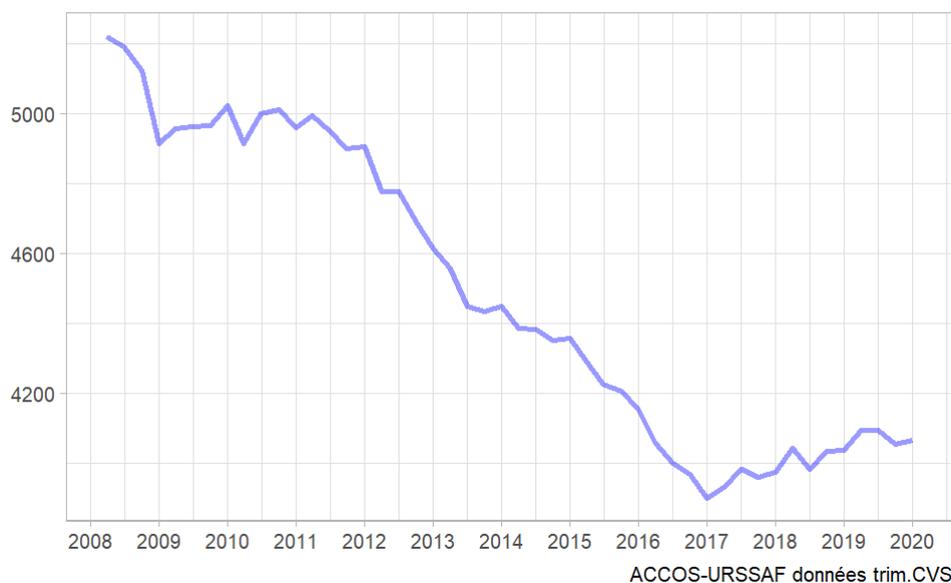
Ce sont 1300 familles Haut-Pyrénéennes impactées durablement.

En prenant le coût annuel moyen d'un demandeur d'emploi en France, c'est un coût de plus de 37 millions par an engendré par cette situation

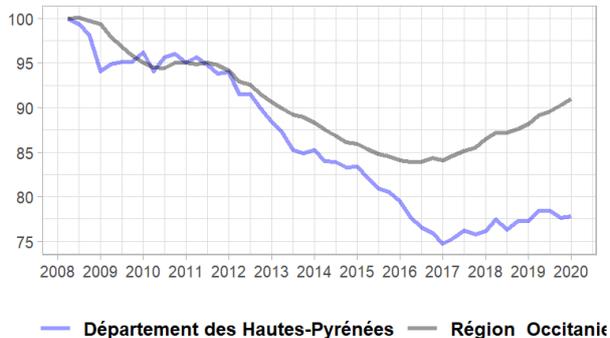
Si ces investissements étaient consacrés à des investissements publics porteurs d'avenir, quel impact cela représenterait-il en terme de création de richesses et d'emplois ?

Salariés dans la Construction (nb)

au 4ème trimestre 2019

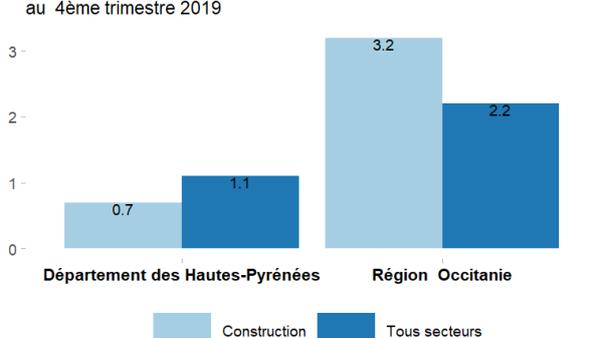


Evolution du nombre de salariés
au 4ème trimestre 2019 - base 100 au 1er trim. 2008



ACCOS-URSSAF données trim.CVS

Evolution annuelle des effectifs salariés dans la construction (%)
au 4ème trimestre 2019



ACCOS-URSSAF données trim.CVS

2.

« Plus de moitié moins de logements construits ! »

Les logements individuels et collectifs mis en chantier en Hautes-Pyrénées ont suivi la même contraction :

2385 logements en 2007, 902 logements en 2014 et 823 logements en 2019 (- 65%)

Construction neuve de logements dans le département

cumul sur 12 mois glissants(en nombre de logements)

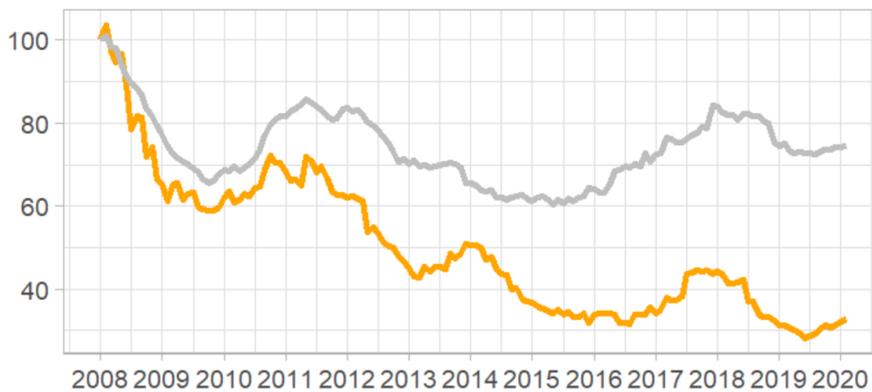


— Autorisés — Commencés

Sitadel/Données mensuelles estimées

Mises en chantier du secteur résidentiel : Evolution comparée avec la région

Production cumulée des 12 derniers mois - Base 100 en janvier 2008

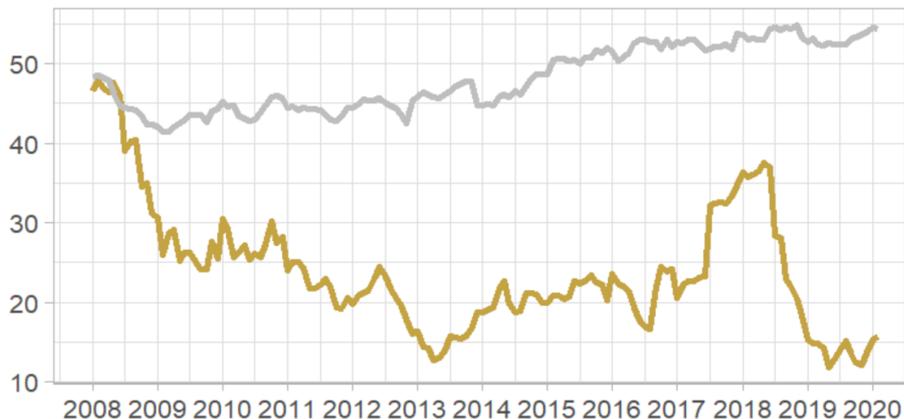


— Département des Hautes-Pyrénées — Région Occitanie

Sitadel/Données mensuelles estimées

Part des logements collectifs dans les mises en chantier (%)

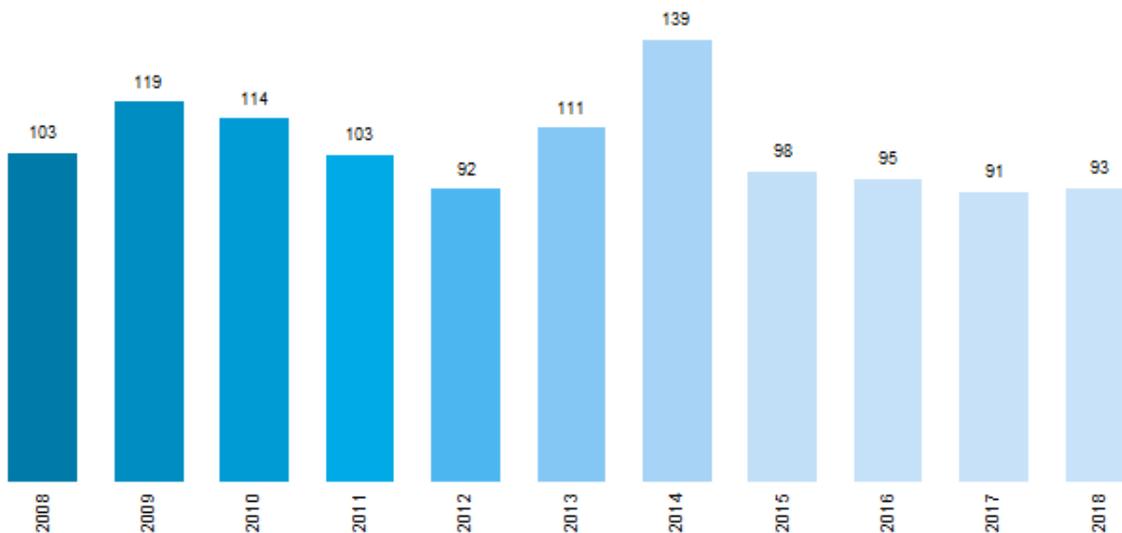
En production cumulée sur 12 mois



— Département des Hautes-Pyrénées — Région Occitanie

Sitadel/Données mensuelles estimées

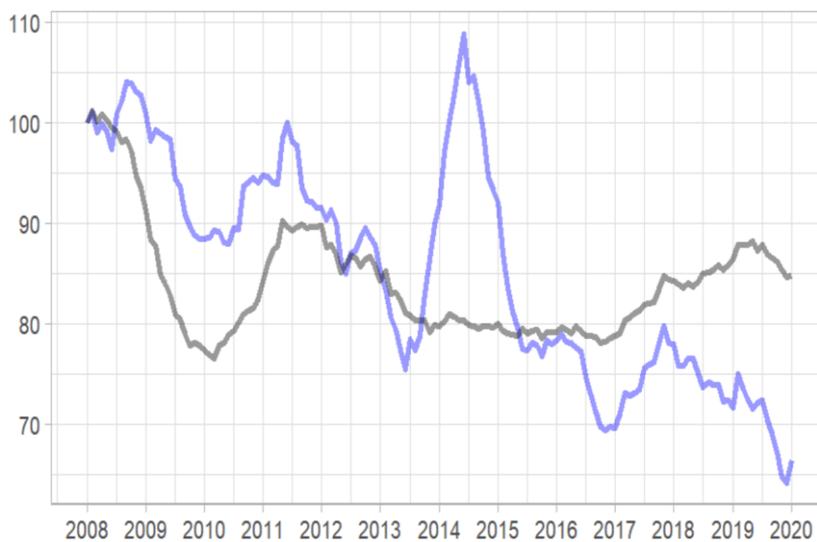
3. Investissements Travaux-Publics des collectivités locales des Hautes-Pyrénées



4. Béton prêt à l'emploi

Evolution BPE 12 mois glissants

base 100 en 2008



— Département des Hautes-Pyrénées — Région Occitanie

UNICEM

5.

POUR RAPPEL – MESURES D’URGENCE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES

Même si les collectivités peuvent avoir en effet des diminutions de recettes, leur capacité d’investissement (recours à l’emprunt, mobilisation des mécanismes de subventions) a été augmenté par les mesures de soutien prises par le Gouvernement.

CONTEXTE

- Une fiscalité locale dynamique : +4,5 Mds€ entre 2018 et 2019,
- Dotation Globale de Fonctionnement stable depuis 3 ans,
- Dotations d’investissement à hauteur de 2 Mds€.

EN 2020

- Les recettes pourraient diminuer d’environ 7,5 Mds€ (bloc communal : 3,2Mds€ ; départements : 3,4 Mds€ ; Régions : 0,9 Mds€).

DES MESURES FORTES DE SOUTIEN PAR LE GOUVERNEMENT

- Sauvegarde de leurs recettes fiscales et domaniales, si celles-ci sont inférieures à la moyenne des trois derniers exercices. Ce mécanisme concernerait 12 000 à 13 500 collectivités.
- Les Conseils Départementaux pourront solliciter des avances sur le produit des DMTO (frais de notaire). L’État ouvrira 2,7 Mds€.
- Augmentation d’1 milliard d’euros de la DSIL.

6.

FINANCEMENT MOBILISABLES ET SIMPLIFIÉS

Durant la crise sanitaire la circulaire sur l’état d’urgence apporte des modifications aux différents mécanismes de financement que les élus peuvent mobiliser dans le cadre des investissements des collectivités territoriales.

DETR // DSIL

Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux

Dotation de Soutien à l’Investissement Local

- Traitement accéléré des demandes de crédits de paiement
- Réaffectation de crédits fléchés vers de nouveaux projets en accord avec le Préfet (délais de dépôt prolongés

DETR

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

- Avance de versement ~ 30% du montant prévisionnel de la subvention
- Réaffectation de crédits fléchés vers de nouveaux projets en accord avec le Préfet (délais de dépôt prolongés)
- Assouplissement des règles de constitution des dossiers
- Nouvelles catégories d'opérations éligibles

DGF

Dotation Globale de Fonctionnement

- Avance de trésorerie possible
- Majoration de l'acompte de DGF

FCTVA

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Mobilisation d'un acompte de 70 % du montant prévisionnel de FCTVA pour faire face à un niveau exceptionnel de dépenses de fonctionnement ou d'investissement